



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMMISSION PERMANENTE (SC)

RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DU GENRE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE EN 2018

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION.....	1
II.	PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA SEXOSPÉCIFICITÉ EN 2018	1
III.	ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES EN 2018.....	3
IV.	CONCLUSION	14

I. INTRODUCTION

1. Entre 2015 et 2017, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) a réalisé une étude exhaustive sur la prise en compte de la question du genre au sein de l'institution. Cette étude concernait aussi bien la prise en compte systématique de la sexospécificité dans les politiques et les activités de l'Assemblée, que l'équilibre hommes-femmes au sein de cette dernière. Cela a amené la commission permanente, lors de sa réunion d'avril 2017 à Berlin, à demander au secrétaire général de présenter un rapport annuel sur ce sujet. Le premier rapport a été soumis à la commission permanente à sa réunion d'octobre 2017 à Bucarest, et a été rendu public avec son accord explicite. Le présent document constitue la deuxième étude exhaustive. Il a été décidé que la première réunion annuelle de la commission permanente serait le moment le plus approprié pour examiner ce rapport puisqu'à ce stade, les données sur la participation à la session annuelle qui précède sont disponibles, et que les membres bénéficient de plus de temps pour en discuter dans le cadre de la commission permanente.

2. Le rapport traite successivement des progrès effectués en matière de prise en compte systématique de la sexospécificité, et d'instauration d'un équilibre hommes-femmes plus représentatif en 2018.

3. Il conclut que les questions en rapport avec le genre sont régulièrement inscrites au programme de travail de l'Assemblée. Sur le plan de l'équilibre hommes-femmes, le bilan reste toutefois mitigé, aucun changement notable n'ayant été causé par l'insertion, en mai 2017, dans le Règlement de l'AP-OTAN, d'une disposition visant à inciter les parlements à tenir compte d'une représentation hommes-femmes plus équilibrée lorsqu'ils composent leurs délégations auprès de l'Assemblée. La proportion de femmes au sein des délégations nationales s'élève actuellement à quelque 15 %. Les élections qui se sont tenues dans 10 pays membres au cours des 18 derniers mois, n'ont pas débouché, depuis le premier rapport annuel, sur un équilibre hommes-femmes plus représentatif à l'échelle de l'AP-OTAN. Ceci dit, les femmes sont mieux représentées parmi les responsables élus de l'Assemblée, où elles sont 25 % à occuper des fonctions de présidentes, vice-présidentes et rapporteuses des commissions ou des sous-commissions. En termes sans doute plus parlants, cela revient à dire que plus de la moitié des femmes membres de l'Assemblée exercent des fonctions électives.

II. PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA SEXOSPÉCIFICITÉ EN 2018

4. Les sections ci-après traitent de la situation en 2018 au regard des quatre critères suivants :

- l'intégration d'une dimension de genre dans les rapports, les résolutions et les activités des commissions ;
- le suivi régulier de la mise en œuvre par l'OTAN de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur *Les femmes, la paix et la sécurité* ;
- l'inscription à l'ordre du jour des séminaires et aux programmes des sessions de l'Assemblée, de débats consacrés aux questions de genre, s'il y a lieu ;
- la sélection des meilleurs experts, hommes ou femmes, pour ces mêmes programmes.

Rapports, résolutions et activités des commissions en 2018

5. Plusieurs activités menées par les commissions en 2018 ont comporté une dimension de genre.

6. Deux rapports de commission ont consacré des passages aux droits des femmes dans les zones qu'ils étudiaient, à savoir le rapport général de la commission sur la dimension civile de la sécurité (CDS) sur « Encourager la démocratie et les droits humains dans la région de la mer Noire » [164 CDS 18 F rév. 1] et le rapport du Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient (GSM) sur « Changement et continuité dans le Golfe » [187 GSM 18 F rév. 1]. Qui plus est, le rapport de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense (DSCFC) sur « Les forces d'opérations spéciales de l'OTAN dans l'environnement de sécurité contemporain » [169 DSCFC 18 F rév. 1] comprend une section sur le rôle croissant des femmes au sein des forces d'opérations spéciales. De même, le rapport et la résolution de la commission des sciences et des technologies (STC) sur la conservation de l'avance scientifique et technologique de l'OTAN recommandent-ils explicitement à l'Organisation OTAN pour la science et la technologie de favoriser une meilleure parité hommes-femmes au sein de son réseau de scientifiques et d'ingénieurs.

7. Les visites de commission au Qatar et à Abou Dhabi ont été l'occasion de discussions sur le rôle et les droits des femmes dans ces sociétés.

8. Enfin et surtout, la déclaration de l'Assemblée en vue du sommet de Bruxelles 2018 recommande aux chefs d'État et de gouvernement des pays alliés d'« encourager de nouveaux progrès dans la mise en œuvre par l'OTAN et les Alliés de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur *Les femmes, la paix et la sécurité*, ainsi que de la résolution 1612 sur *Les enfants et les conflits armés* ».

Suivi par les commissions de la mise en œuvre, par l'OTAN et à l'échelon national, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU

9. En 2018, la CDS (en collaboration avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève) a mené sa quatrième enquête sur la mise en œuvre par les parlements de la résolution 1325, enquête dont les résultats ont été présentés à la session annuelle d'Halifax, au Canada.

10. En 2015, 2016 et 2017, la question de la mise en œuvre par l'OTAN de la résolution 1325 avait été examinée lors des réunions conjointes de l'Assemblée à Bruxelles, qui avaient comporté un exposé de la représentante spéciale de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité. En 2018, la représentante spéciale s'est adressée à la CDS lors de la session annuelle de l'AP-OTAN à Halifax, au cours de laquelle elle a présenté la nouvelle politique et le nouveau plan d'action OTAN adoptés par les dirigeants des pays de l'Alliance en juillet 2018.

Thèmes des sessions et des séminaires en 2018

11. Lors de la session de printemps à Varsovie (Pologne), la STC a invité Jennifer Henderson, gardienne des registres de l'Écosse et ancienne directrice de la transformation auprès du Laboratoire britannique des sciences et des technologies de défense, à faire part de son expérience quant aux moyens d'améliorer l'égalité hommes-femmes au sein du laboratoire. Comme indiqué précédemment, à la session annuelle d'Halifax, la CDS a mené les discussions sur la mise en œuvre, par l'OTAN et à l'échelon national, de la résolution 1325. Toujours à Halifax, la représentante permanente

adjointe du Canada auprès de l'OTAN a insisté sur le rôle et la contribution joués par son pays dans la promotion du programme « Femmes, paix et sécurité » au sein de l'Organisation.

12. Par contre, aucun débat particulier sur les thèmes liés au genre n'a eu lieu dans le cadre des séminaires de l'Assemblée.

Orateurs et oratrices

13. L'Assemblée peut, par le choix des intervenants qu'elle invite à ses réunions, contribuer à une participation plus poussée des femmes au monde de la défense au sens large. Si la qualité est évidemment le critère principal de sélection de ces experts, à niveau de compétence égal, davantage d'oratrices pourraient y être invitées.

14. Le tableau ci-après présente le ratio hommes/femmes des réunions de l'AP-OTAN (séminaires et sessions) qui se sont tenues au cours des quatre dernières années. Ces chiffres ne concernent que les experts indépendants, car l'Assemblée n'a que peu – voire pas – d'influence sur la désignation (et le genre) des intervenants officiels.

	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'intervenants indépendants invités aux séminaires et aux sessions de l'AP-OTAN	64	63	75	65
Nombre d'oratrices	15	9	19	15
Pourcentage d'oratrices	23 %	14,3 %	25,3 %	23 %

15. Si la proportion d'intervenantes était particulièrement faible en 2016, elle a été à peu près identique en 2015, 2017 et 2018, entre 23 et 25 %. Sans doute la base de données de femmes expertes de l'Assemblée pourrait-elle être encore développée.

16. Pour les autres aspects, il ressort des paragraphes ci-dessus que les questions liées au genre sont évoquées régulièrement et sous diverses formes, dans les documents de politique générale et les activités de l'Assemblée.

III. ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES EN 2018

17. Lors de sa réunion de mars 2017 à Berlin, la commission permanente est convenue de faire figurer dans le Règlement de l'AP-OTAN une recommandation relative à la composition hommes-femmes des délégations nationales. La version révisée du préambule adoptée par l'Assemblée durant la session de printemps organisée à Tbilissi en mai 2017, indique à présent que « [l]es délégations sont fortement encouragées à rechercher une représentation diversifiée des genres en leur sein. »

18. En procédant à la révision de son Règlement, l'Assemblée a témoigné de son engagement en faveur d'un équilibre hommes-femmes plus représentatif. La commission permanente s'est toutefois abstenue d'imposer des règles strictes, au vu des obstacles objectifs auxquels sont confrontées certaines délégations. L'approche de l'Assemblée en la matière consiste donc, essentiellement, à privilégier la sensibilisation et à promouvoir un changement graduel.

19. La constitution des nouvelles délégations au terme des élections est un moment décisif, pouvant augurer d'un changement. Un nombre relativement élevé de pays membres – 10 – ont connu des élections législatives depuis la dernière étude, conduite en septembre 2017. Les données pour les États-Unis sont difficiles à interpréter car, en raison des pratiques

nationales, des écarts relativement grands existent d'une réunion à l'autre en termes de participation. Pour les neuf délégations restantes, à la lecture du premier tableau ci-après, l'on constate que dans trois cas, les délégations constituées à l'issue des élections récentes affichent une proportion plus élevée de femmes. Trois autres délégations comprennent moins de femmes qu'avant les élections. Les trois dernières délégations comprennent exactement la même proportion de femmes. Dans deux cas, le nombre de femmes dans ces délégations a été maintenu, voire a augmenté, malgré une diminution globale de la proportion de femmes au sein des parlements nationaux en question. Dans trois autres cas, le nombre de femmes dans les délégations est resté stable ou a diminué, et ce malgré une augmentation de la proportion de femmes au sein des parlements nationaux concernés.

20. Globalement, il ressort des informations données plus loin que, depuis un an et demi, les progrès sur la voie d'une Assemblée mieux équilibrée en termes de représentation hommes-femmes ont été mitigés. Les femmes sont toutefois mieux représentées aux postes de responsabilité de l'Assemblée.

21. La proportion de femmes présentes au secrétariat international se maintient à un niveau élevé.

Représentation des hommes et des femmes au sein des délégations nationales

22. Le premier tableau, ci-après, donne un aperçu du nombre et de la proportion actuels de femmes et d'hommes dans chacune des 29 délégations auprès de l'AP-OTAN. Ces données sont mises en regard avec les chiffres de mars 2016¹ et de septembre 2017². Le tableau n° 2 indique quelles sont les délégations dirigées par une femme. Le tableau n° 3 présente quant à lui les chiffres relatifs à la participation effective des membres de ces délégations à la dernière session annuelle de l'AP-OTAN, organisée à Halifax en novembre 2018, par rapport aux sessions annuelles de 2016 et de 2017.

¹ D'après les données qui figurent dans le rapport « La prise en compte du genre au sein de l'AP-OTAN » [075 SC 16 F] présenté à la commission permanente, lors de sa réunion du 2 avril 2016 à Paris (France), par l'ancienne vice-présidente de l'AP-OTAN, Angélien Eijsink (Pays-Bas).

² D'après les données présentées dans le « Rapport sur la prise en compte du genre au sein de l'Assemblée » [213 SC 17 F] soumis à la commission permanente, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2017 à Berlin (Allemagne), par le secrétaire général de l'AP-OTAN.

Tableau 1 : Hommes et femmes dans les délégations nationales⁴ : mars 2016, septembre 2017, février 2019

	Mars 2016				Septembre 2017				Février 2019					
Parlement	Nombre de membres	Nombre de femmes dans la délégation ³	Nombre d'hommes dans la délégation ³	% de femmes dans la délégation ³	Nombre de membres	Nombre de femmes dans la délégation ⁴	Nombre d'hommes dans la délégation ⁴	% de femmes dans la délégation ⁴	Nombre de femmes dans la délégation ⁵	Nombre d'hommes dans la délégation ⁵	% de femmes dans la délégation ⁵	% de femmes dans le parlement national ⁶	Élections	Evolution depuis les élections
Albanie	4	1	3	25%	4	N/A	N/A	N/A	1	3	25%	27.9%		
Belgique	7	1	6	14%	7	1	6	14%	1	6	14%	41.4%		
Bulgarie	6	0	6	0%	6	0	6	0%	0	6	0%	23.8%		
Canada	12	N/A	N/A	N/A	12	N/A	N/A		N/A	N/A		31.7%		
Croatie	5	1	4	20%	5	0	5	0%	0	5	0%	18.5%		
République tchèque	7	0	7	0%	7	0	7	0%	0	7	0%	20.3%	octobre 2017	→
Danemark	5	2	3	40%	5	2	3	40%	2	3	40%	37.4%		

³ Au 15 mars 2016, sur la base des informations fournies par les délégations. Les chiffres pour les États-Unis et le Canada ne sont pas connus étant donné que la composition de la délégation varie quasiment à chaque réunion, selon les règles spécifiques de ces délégations.

⁴ Au 1er septembre 2017, sur la base des informations fournies par les délégations. Les chiffres pour les États-Unis et le Canada ne sont pas connus étant donné que la composition de la délégation varie quasiment à chaque réunion, selon les règles spécifiques de ces délégations.

⁵ Au 28 février 2019, sur la base des informations fournies par les délégations. Les chiffres pour les États-Unis et le Canada ne sont pas connus étant donné que la composition de la délégation varie quasiment à chaque réunion, selon les règles spécifiques de ces délégations.

⁶ Source: *Inter-Parliamentary Union, Les femmes dans les parlements nationaux* (état de la situation au 1er décembre 2018) <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

Estonie	3	1	2	33%	3	1	2	33%	1	2	33%	26.7%		
France	18	4	14	22%	18	5	13	27.8%	4	14	22%	35.7%		
Allemagne	18	4	14	22%	18	4	14	22%	2	16	11%	31.5%	Septembre 2017	↓
Grèce	7	1	6	17%	7	1	6	17%	1	6	14%	18.7%		
Hongrie	7	1	6	14%	7	0	7	0%	1	5	17%	12.6%	Avril 2018	↑
Islande	3	1	2	33%	3	2	1	66.7%	1	2	33%	38.1%	Octobre 2017	↓
Italie	18	1	17	6%	18	1	17	6%	2	16	11%	35.6%	Mars 2018	↑
Lettonie	3	0	3	0%	3	0	3	0%	0	3	0%	31%	Octobre 2018	→
Lituanie	4	1	3	25%	4	1	3	25%	1	3	25%	21.3%		
Luxembourg	3	0	3	0%	3	0	3	0%	1	2	33%	20%	Octobre 2018	↑
Monténégro	-	-	-	-	3	-	2⁷	0%	0	3	0%	23.5%		
Pays-Bas	7	1	6	14%	7	1	6	14%	2	5	29%	35.6%		
Norvège	5	2	3	40%	5	2	3	40%	2	3	40%	41.4%		

⁷ Le troisième membre de la délégation n'a pas encore été nommé.

Pologne	12	0	12	0%	12	0	12	0%	0	12	0%	25.5%		
Portugal	7	1	6	14%	7	1	6	14%	1	6	14%	34.8%		
Roumanie	10	2	8	20%	10	0	10	0%	0	10	0%	18.7%		
Slovaquie	5	0	5	0%	5	0	5	0%	0	5	0%	20%		
Slovénie	3	1	2	33%	3	1	2	33%	1	2	33%	20%	Juin 2018	→
Espagne	12	3	9	17%	12	2	10	16.7%	3	9	17%	38.6%		
Turquie	12	3	9	25%	18	N/A ⁸	N/A	N/A	2	16	11%	17.4%	Juin 2018	↓
Royaume-Uni	18	4	14	22%	18	N/A ⁸	N/A	N/A	4	14	22%	28.9%		
États-Unis	36	N/A	N/A	N/A	36	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	23.6%	Novembre 2018	
Total	209 ⁹	35 ¹⁰	174 ¹⁰	16.7% ¹⁰	178 ⁹	25 ¹⁰	152 ¹⁰	14% ¹⁰	33 ¹⁰	184 ¹⁰	15% ¹⁰			

⁸ Nouvelle délégation pas encore nommée.

⁹ Sans les États-Unis et le Canada.

¹⁰ Sans les délégations pour lesquelles ces données ne sont pas disponibles

Tableau 2 : Les délégations conduites par une femme

Parlement	Mars 2016	Septembre 2017	Février 2019
Albanie			X
Belgique			
Bulgarie			
Canada		X	
Croatie			
République tchèque			
Danemark			
Estonie			
France			
Allemagne			
Grèce			
Hongrie			
Islande	X	X	
Italie			
Lettonie			
Lituanie		X	X
Luxembourg			
Monténégro			
Pays-Bas			
Norvège			
Pologne			
Portugal			

Roumanie			
Slovaquie			
Slovénie	X	X	
Espagne			
Turquie			
Royaume-Uni			
États-Unis			
Total	2	4	2

Tableau 3 : Hommes et femmes dans les délégations nationales – participation aux sessions annuelles de 2016, 2017 et 2018

	2016				2017				2018					
Parlement	Participants aux sessions ¹¹	Femmes	Hommes ¹¹	% de femmes participantes ¹	Participants aux sessions ¹²	Femmes ¹²	Hommes ¹²	% de femmes participantes ¹	Évolution	Participants aux sessions ¹³	Femmes ¹³	Hommes ¹³	% de femmes participantes ¹	Évolution
Albanie	4	1	3	25%	4	1	3	25%	→	2	0	2	0%	↓
Belgique	9	2	7	22%	10	2	8	20%	↓	10	3	7	30%	↑
Bulgarie	2	0	2	0%	5	0	5	0%	→	3	0	3	0%	→
Canada	9	3	6	33%	10	3	7	30%	↓	15	7	8	47%	↑
Croatie	4	1	3	25%	2	0	2	0%	↓	5	0	5	0%	→
République tchèque	6	0	6	0%	7	1	6	14%	↑	8	0	8	0%	↓
Danemark	2	1	1	50%	1	0	1	0%	↓	2	0	2	0%	→
Estonie	1	0	1	0%	2	0	2	0%	→	3	1	2	33%	↑
France	14	3	11	21%	14	4	10	29%	↑	16	4	12	25%	↓
Allemagne	11	3	8	27%	8	4	4	50%	↑	16	5	11	31%	↓

¹¹ Sur la base de la participation effective à la session annuelle d'Istanbul en novembre 2016, membres et membres suppléants compris.

¹² Sur la base de la participation effective à la session annuelle de Bucarest en octobre 2017, membres et membres suppléants compris.

¹³ Sur la base de la participation effective à la session annuelle d'Halifax en novembre 2018, membres et membres suppléants compris.

Grèce	6	0	6	0%	8	1	7	14%	↑	6	0	6	0%	↓
Hongrie	2	1	1	50%	4	0	4	0%	↓	6	1	5	17%	↑
Islande	-	-	-	-	1	1	0	100%	N/A	2	1	1	50%	↓
Italie	11	0	11	0%	14	0	14	0%	→	15	2	13	13%	↑
Lettonie	4	0	4	0%	4	0	4	0%	→	1	0	1	0%	→
Lituanie	1	1	0	100%	4	2	2	50%	↓	4	2	2	50%	→
Luxembourg	2	1	1	50%	1	0	1	0%	↓	2	1	1	50%	↑
Monténégro	-	-	-	-	2	0	2	0%	N/A	2	0	2	0%	→
Pays-Bas	11	3	8	27%	10	2	8	20%	↓	6	2	4	33%	↑
Norvège	8	3	5	37%	3	2	1	67%	↑	7	3	4	43%	↓
Pologne	7	0	7	0%	11	1	10	9%	↑	12	1	11	8%	↓
Portugal	5	0	5	0%	6	0	6	0%	→	6	0	6	0%	→
Roumanie	1	0	1	0%	19	0	19	0%	→	4	0	4	0%	→
Slovaquie	2	0	2	0%	1	0	1	0%	→	1	0	1	0%	→
Slovénie	2	0	2	0%	3	1	2	33%	↑	-	-	-	-	N/A
Espagne	10	2	8	20%	8	1	7	12%	↓	9	1	8	11%	↓
Turquie	12	2	10	17%	7	1	6	14%	↓	15	2	13	13%	↓

Royaume-Uni	15	3	12	20%	10	3	7	30%	↑	14	3	11	21%	↓
États-Unis	5	0	5	0%	8	1	7	12%	↑	12	2	10	17%	↑
Total	166	30	136	18%	187	31	156	17%	↓	204	41	163	20%	↑

23. Une analyse rapide de ces chiffres montre que :

- globalement, la proportion de femmes membres de l'Assemblée a légèrement augmenté, passant de 14 % en septembre 2017 à 15 % aujourd'hui ; elle demeure cependant inférieure au niveau enregistré en mars 2016 (près de 17 %) ;
- le nombre de délégations composées exclusivement d'hommes n'a cessé de croître, passant de six en mars 2016 à sept en septembre 2017, puis à huit à présent ;
- comme en septembre 2017, dans près des trois quarts des cas la proportion de femmes au sein des délégations nationales auprès de l'AP-OTAN est inférieure à la proportion de femmes siégeant au parlement. Le nombre de délégations au sein desquelles les femmes sont mieux représentées qu'au parlement (six) est un peu plus élevé qu'en septembre 2017, mais il était de neuf en mars 2016 ;
- seules deux délégations sont conduites par des femmes, contre quatre en septembre 2017 ;
- comme indiqué précédemment, seulement trois des parlements pour lesquels des élections ont récemment été tenues, comptent une plus grande proportion de femmes qu'avant les élections, et dans trois cas, le nombre de femmes dans les délégations auprès de l'AP-OTAN est resté stable ou a diminué malgré une proportion plus élevée de femmes élues à ces parlements.

24. Par contre, la proportion de femmes par rapport au nombre de participants effectifs aux sessions de printemps de l'AP-OTAN – membres et suppléants confondus – a augmenté, passant de 17-18 % en 2016-2017 à 20 % en 2018.

25. Les chiffres relatifs à la composition des délégations auprès de l'AP-OTAN sont donc relativement mitigés ; ils ne font ressortir aucune évolution sensible vers un équilibre hommes-femmes plus représentatif, et ce malgré l'insertion, en mai 2017, dans le Règlement de l'Assemblée, d'une disposition visant à encourager les délégations à tenir compte d'un tel équilibre.

Représentation des hommes et des femmes parmi les responsables élus de l'Assemblée

26. On trouvera ci-après les statistiques comparées relatives à la représentation des hommes et des femmes parmi les responsables élus de l'Assemblée.

Mars 2016

Bureau de l'AP-OTAN : 7 membres, dont 6 hommes (soit 85,7 %) et 1 femme (soit 14,3 %)

Bureau élargi : 12 membres, dont 9 hommes (soit 75 %) et 3 femmes (soit 25 %)

Responsables des commissions et des sous-commissions : 64 postes pourvus, au nombre desquels 52 étaient occupés par des hommes (soit 81 %) et 12 par des femmes (soit 19 %).

Septembre 2017

Bureau de l'AP-OTAN : 7 membres, dont 6 hommes (soit 85,7 %) et 1 femme (soit 14,3 %)

Bureau élargi : 11 membres, dont 10 hommes (soit 91 %) et 1 femme (soit 9 %)

Responsables des commissions et des sous-commissions : 64 postes pourvus, au nombre desquels 50 étaient occupés par des hommes (soit 78 %) et 14 par des femmes (soit 22 %).

Février 2019

Bureau de l'AP-OTAN : 7 membres, dont 6 hommes (soit 85,7 %) et 1 femme (soit 14,3 %)

Bureau élargi : 10 membres, dont 8 hommes (soit 80 %) et 2 femmes (soit 20 %)

Responsables des commissions et des sous-commissions : 69 postes pourvus, au nombre desquels 52 sont occupés par des hommes (75 %) et 17 par des femmes (soit 25 %).

27. Exception faite du Bureau, il ressort de ces statistiques que les femmes sont beaucoup mieux représentées parmi les responsables élus (25 %) qu'à l'échelle de l'Assemblée tout entière (15 %), et que la proportion de femmes exerçant des fonctions électives au sein des commissions augmente continuellement depuis mars 2016. En effet, les chiffres ci-dessus donnent à penser que les chances

d'être élu(e) à un poste de responsabilité à l'Assemblée – membre du Bureau ou responsable d'une commission/sous-commission – sont nettement plus élevées pour les membres féminins (54,5 %) que pour les membres masculins (28,8 %) de l'AP-OTAN, et que ce « quotient d'éligibilité » plus favorable aux membres féminins n'a cessé d'augmenter depuis cette date. Il convient d'ajouter qu'en septembre 2017, l'Assemblée a, pour la première fois, procédé à l'élection d'une femme à sa tête, laquelle a pris la suite d'une autre femme désignée par la commission permanente en remplacement de l'ancien président, pour la durée restante de son mandat. En outre, deux des cinq présidents de commission sont présentement des femmes.

Représentation des hommes et des femmes au sein du secrétariat international

28. Au sein du secrétariat international, le nombre de femmes continue de l'emporter de beaucoup sur le nombre d'hommes, 19 femmes (soit 70 %) et 8 hommes (soit 30 %) y étant actuellement employés à titre permanent. En 2018, la commission permanente a procédé à l'élection d'une femme, la première, au poste de secrétaire générale ; celle-ci prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2020.

29. Les femmes sont également bien représentées parmi les assistants de recherche. Au cours des 12 dernières années (2006-2018), 106 jeunes diplômés, au nombre desquels 58 femmes (soit 55 %), ont été sélectionnés dans le cadre de ce programme.

IV. CONCLUSION

30. Le présent document constitue le deuxième examen annuel des progrès réalisés en faveur d'une prise en compte systématique de la sexospécificité et d'une parité hommes-femmes au sein de l'Assemblée. Comme demandé par la commission permanente, ce rapport sera rendu public sur le site internet de l'AP-OTAN.

31. S'agissant de la prise en compte systématique de la sexospécificité, le rapport confirme que le programme de travail de l'Assemblée accorde l'attention voulue aux questions liées au genre.

32. La proportion de femmes expertes invitées aux réunions de l'Assemblée reste toutefois relativement faible. Continuer d'enrichir la base de données de ces femmes expertes demeure un objectif pertinent et digne d'intérêt.

33. S'agissant de l'équilibre hommes-femmes au sein de l'AP-OTAN, le tableau reste assez mitigé. Si elles ne constituent que 15 % des membres de l'Assemblée, les femmes représentent une proportion plus élevée des responsables élus des commissions et des sous-commissions (25 %). Les chiffres montrent que 54,5 % des membres féminins de l'Assemblée exercent des fonctions électives – contre 28,8 % seulement pour les membres masculins. Rien ne devrait donc apparemment empêcher les femmes de se hisser à des postes influents au sein des commissions. C'est par conséquent à l'échelle des délégations que semble résider principalement la clé d'un équilibre hommes-femmes plus représentatif. L'Assemblée a fait un grand pas en avant en procédant, en mai 2017, à la révision de son Règlement aux fins d'encourager les délégations à rechercher la parité hommes-femmes. L'on constate que la mise en œuvre de cette ligne directrice devrait prendre du temps.

34. Le principal défi que l'Assemblée aura à relever sera de faire en sorte que le double objectif de prise en compte systématique de la sexospécificité et de parité hommes-femmes se concrétise dans la pratique et la durée. Il est à espérer que le présent rapport contribuera utilement à cet effort.